



Juge Sang-Hyun Song

Président de la Cour pénale internationale

Remarques liminaires à la Conférence de Révision

Kampala, Ouganda

31 mai 2010

M. le Secrétaire général,
M. le Président de la République de l'Ouganda,
M. le Président de l'Assemblée,
M. l'ancien Secrétaire général,
Excellences,
Honorables délégués,

C'est avec un grand plaisir que je suis présent aujourd'hui pour représenter la Cour pénale internationale à cette première Conférence de révision du Statut de Rome.

L'évolution de la CPI a largement dépassé nos attentes.

Lorsque le Statut de Rome a été adopté en 1998, les observateurs les plus optimistes prévoyaient qu'il faudrait des décennies avant de le faire appliquer. Et pourtant, plus de soixante États ont ratifié le Statut en moins de quatre ans et l'ont appliqué. Demain, le Bangladesh sera le 111^{ème} État Partie au Statut. Toutes mes félicitations au Bangladesh pour son engagement.

À Rome, on prévoyait encore plus de temps pour que la Cour soit totalement opérationnelle. Et pourtant, la Cour mène aujourd'hui des enquêtes dans le cadre de cinq situations, dont trois ont été déférées par les États Parties. Deux procès sont en cours et un troisième débutera en juillet. Le Statut de Rome est à l'œuvre, non seulement dans les salles d'audience et les bureaux de La Haye, mais également dans les actions, notamment de sensibilisation, menées sur le terrain, y compris ici, en Ouganda. Ses effets commencent à se faire sentir dans le monde entier ; en effet, les auteurs potentiels de crimes sont à présent avertis qu'ils peuvent être jugés devant la Cour et la culture de l'impunité cède peu à peu le pas et est remplacée progressivement par un discours sur l'imputabilité.

Ce sont les signes, d'une part, du désir profond de justice qu'a le monde et du soutien accordé à la Cour. D'autre part, ce sont des indicateurs du besoin fort qui existe encore d'élaborer des mécanismes de responsabilisation, à l'échelle nationale ou internationale.

À Rome, il était prévu que la Conférence de révision se concentrerait sur des amendements relatifs à la question de la compétence de la Cour. Cette question est toujours à l'ordre du jour et la Cour ne prend pas position au sujet de ces amendements. Mais la vitesse à laquelle se déroulent les choses a changé la nature de cette Conférence. Cela a entraîné l'inclusion dans l'ordre du jour d'un élément important concernant le bilan de l'action menée.

Dans les prochains jours, je me réjouis de voir l'Assemblée célébrer les réalisations du système du Statut de Rome. Il y a de quoi être fier. Nous avons parcouru en très peu de temps un long chemin depuis Rome. Le temps est venu de proclamer notre réussite.

Mais cette Conférence est aussi l'occasion de mener une réflexion sur le travail considérable qui reste à accomplir pour atteindre les objectifs du Statut de Rome.

Chaque année, l'Assemblée procède à un examen de la Cour et de son fonctionnement. Mais la Cour n'est qu'un petit élément du système.

Sans coopération, il n'y aura aucune arrestation, les victimes et les témoins ne seront pas protégés et les procédures seront impossibles à mettre en œuvre.

Sans des procédures crédibles et justes à l'échelle nationale, le fossé de l'impunité sera toujours plus profond.

Si les victimes et les communautés affectées ne sont pas impliquées de façon adéquate, le potentiel de justice ne pourra pas donner sa mesure.

Et si la paix et la justice ne sont pas recherchées « main dans la main », nous risquons de les perdre toutes les deux.

J'espère sincèrement que cette Conférence va permettre, non seulement d'insuffler et de renouveler l'élan qui présidait à Rome, mais également de tracer la voie à suivre à l'avenir. J'attends avec une certaine impatience des résultats concrets et des engagements tangibles pour chacun des quatre domaines dans lesquels un bilan va être établi. Je salue les engagements qui seront pris et je me réjouis du fait que demain, je vais signer des accords au nom de la Cour avec deux États concernant l'application des peines.

La Cour, les organisations internationales et la société civile vont toutes participer avec les États Parties et non Parties à la Conférence. Mais les États Parties jouent un rôle bien particulier. Il s'agit de votre Statut. C'est vous qui l'avez créé. C'est vous qui l'avez ratifié. Et de vos décisions dépend son succès. L'impulsion forte à l'origine du mouvement est derrière vous. Je vous encourage à poursuivre cet élan.

Merci.
